

AVIS DE CLOTURE DE LA CONCERTATION

Communes de Mérignac et Martignas-sur-Jalle Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme dans le cadre de la déclaration d'utilité publique du projet de transport en commun « Amélioration de la vitesse commerciale de la LIANES 11 par la réalisation de travaux de réaménagement de voirie à Mérignac avenue Marcel Dassault »

Monsieur Alain Anziani, Président de Bordeaux Métropole, informe le public de la mise en œuvre de la procédure de clôture de la concertation sur la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme dans le cadre de la déclaration d'utilité publique du projet de transports en commun « Amélioration de la vitesse commerciale de la LIANES 11 par la réalisation de travaux de réaménagement de voirie à Mérignac avenue Marcel Dassault ».

Le public ne pourra plus inscrire ses observations sur les registres ouverts à cet effet :

- à la Mairie de Mérignac : 60, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 33 705 Mérignac cedex ;
- à la Mairie de Martignas-sur-Jalle : 3, avenue de la République – BP12 – 33 127 Martignas-sur-Jalle ;
- au Pôle territorial ouest de Bordeaux Métropole : 10-12, rue des Satellites, 33 185 Le Haillan ;
- à la Direction Tramway/SDODM/Grandes infrastructures de Bordeaux Métropole : Immeuble Laure Gatet 1^{er} étage : 39-41, cours du Maréchal Juin – 33 045 Bordeaux Cedex ;
- et sur le site internet de Bordeaux Métropole : <https://participation.bordeaux-metropole.fr>

à compter du 19 novembre 2021 à 12 heures.

Le Président de Bordeaux Métropole.